

2021 – 2022 : 4^{EME}



1. Date de rentrée

La rentrée des élèves de 4^{ème} est fixée au vendredi 3 septembre 2021 à 9 h 15

9 h 15- 10 h 25 : rentrée avec le professeur principal.

Emploi du temps habituel à compter de 10 h 40

Pas d'étude le premier jour. Les cours reprendront selon l'horaire habituel le lundi 6 septembre 2021.

2. Horaires 2021 – 2022 et jours d'ouverture

L'établissement fonctionne selon les jours et heures suivants :

- L'établissement est ouvert du lundi matin au vendredi soir de 7 h 30 à 18 h 00 (horaires accueil) sauf le mercredi après-midi.
 - Les élèves de 4^{ème} et 3^{ème} ont cours tous les mercredis matin.

Les horaires de cours sont les suivants:

	Début	Fin
Ouverture	7 h 30	Accueil
Entrée des élèves	8 h 00	Grille (8h25)
Sonnerie	8 h 27	Mise en rang
H 1	8 h 30	9 h 25
H 2	9 h 25	10 h 20
Récréation	10 h 20	10 h 35
H 3	10 h 35	11 h 30
H 4	11 h 30	12 h 25
Récréation	12 h 25	12 h 50
H 5	12 h 50	13 h 45
H 6	13 h 45	14 h 40
Récréation	14 h 40	14 h 55
H 7	14 h 55	15 h 50
H 8	15 h 50	16 h 45
Récréation	16 h 45	17 h 00
Etude du soir	17 h 00	18 h 00
Fermeture	18 h 30	Grille

3. Constitution des classes

Comme nous vous l'avons indiqué lors des inscriptions, nous tolérons en 6^{ème} que des suggestions de choix de camarades soient faites pour faciliter l'intégration. Comme nous vous l'avons indiqué lors des inscriptions, la constitution des classes à compter de la 5^{ème} est de la seule compétence de l'équipe pédagogique et éducative. Elle tient compte des choix d'options, de choix pédagogiques et d'éventuels soucis de comportement dans l'année antérieure.

Il convient de rappeler que TOUS les élèves du Collège arrivent pour 8H25 et partent au plus tôt pour 16H45. Nous vous remercions de votre compréhension.

4. Calendrier Vacances scolaires

2021-2022	Dates	
Rentrée scolaire des élèves	Reprise des cours	Jeudi 2 septembre 2021
Vacances de la Toussaint	Fin des cours	Samedi 23 octobre 2021
	Reprise des cours	Lundi 8 novembre 2021
Vacances de Noël	Fin des cours	Samedi 18 décembre 2021
	Reprise des cours	Lundi 3 janvier 2022
Vacances d'hiver	Fin des cours	Samedi 5 février 2022
	Reprise des cours	Lundi 21 février 2022
Vacances de printemps	Fin des cours	Samedi 9 avril 2022
	Reprise des cours	Lundi 25 avril 2022
Vacances d'été	Fin des cours	Mercredi 6 juillet 2022

Ce calendrier n'amène de notre part aucun aménagement particulier pour cette année scolaire.

5 Photo

Des photos individuelles de vos enfants seront réalisées le jour de la rentrée, notamment pour pouvoir établir leur badge établissement (Self, retard, identification, ...)

6 Calendrier Etablissement 2021 – 2022

Vous découvrirez fin août sur notre site (www.charlemagne-lesquin.eu), le calendrier complet de l'année 2021 - 2022 (Grandes dates, dates des conseils, réunion de parents, événements marquants, ...)

7 Options

Comme indiqué lors de nos rendez-vous, nous proposons des options sur le niveau 4^{ème}. L'année de 4^{ème} se déroulera donc ainsi :

Choix des options 2021-2022 pour la classe de 4^{ème}



Français	4h30
Mathématiques	3h30
Histoire - géographie Enseignement moral et civique	3h
Langue vivante 1	3h
Langue vivante 2	2h30
Sciences de la vie et de la Terre	1h30
Sciences physiques	1h30
Technologie	1h30
Éducation physique et sportive	3h
Arts plastiques	1h
Éducation musicale	1h

1 ou 2 HEURES D'ENSEIGNEMENTS
OPTIONNELS / SEMAINE

1. Anglais « Euro » sur lettre de motivation
2. Espagnol « Euro » sur lettre de motivation
3. Latin
4. Cambridge Test

+ 0,5 heure de Vie de Classe

Total : 27 ou 29 Heures / semaine

Attention le latin n'est pas cumulable avec le choix de « l'euro ».

Si vous choisissez le Latin ou le Cambridge Test, merci de nous l'indiquer à : adm-direction@charlemagne-lesquin.org avant le 20 juin 2021

8 Transport

Afin de constituer le titre de transport de votre enfant, nous vous demandons de vous rapprocher du transporteur de votre secteur (Transpole, Arc en Ciel, SNCF) afin de connaître les modalités de souscription à un abonnement (qui dépendra parfois de votre coefficient familial CAF).

La Région Hauts-de-France vient de lancer la campagne d'inscription 2020/2021 aux transports scolaires.

Seuls les élèves en provenance d'Ennevelin bénéficient gratuitement de la prise en charge des transports (secteur rural hors de la MEL).

Les nouveaux élèves sont invités à s'inscrire sur le site <https://nord.transportscolaire.hautsdefrance.fr> pour en faire la demande. Les élèves déjà bénéficiaires recevront directement le renouvellement de leur carte, à leur domicile. Il concerne les élèves qui :

- sont domiciliés et/ou scolarisés hors des agglomérations urbaines de Cambrai, Douai, Dunkerque, Lille, Maubeuge et Valenciennes,

- ne sont pas en situation de handicap (le cas échéant, leur inscription est à formuler sur le site <https://transportscolaire-handicap.lenord.fr>),
- s'inscrivent pour la première fois dans l'établissement à la rentrée ou dont la situation change (domiciliation, scolarisation, régime scolaire).

Les inscriptions en ligne sont à privilégier pour des raisons de simplicité et d'efficacité. Il est néanmoins toujours possible, pour les familles qui ne peuvent ou ne veulent pas faire leur demande en ligne, d'y procéder via un formulaire papier. Ce document est imprimable directement depuis le site.

Les élèves bénéficiaires de la gratuité des transports scolaires au titre de la présente année scolaire et dont la situation ne change pas à la rentrée recevront, dans le courant du mois de juillet, le renouvellement automatique de leur(s) prise(s) en charge : par voie postale si leur demande a initialement été faite via un formulaire papier ou par voie électronique en se connectant à leur compte depuis le site internet. Les familles de ces élèves n'ont donc pas à formuler de demande en ligne pour la prochaine rentrée.

Une évolution importante est à noter : les élèves dont la situation change en cours d'année scolaire pourront procéder à la modification de leur dossier directement depuis le site internet, via l'onglet « changement de situation ». Il ne leur sera donc plus nécessaire de renseigner un formulaire papier. Toutes les situations sont donc désormais gérables en ligne.

De plus, les nouveaux horaires de bus vous parviendront par mail fin août.

9 Fournitures scolaires

Un mail spécifique vous parviendra prochainement concernant les fournitures scolaires. C'est l'Association des Parents d'élèves qui gère cet aspect de la rentrée.

10 Règlement intérieur et fonctionnement

Notre règlement se présente sous la forme d'un triptyque :

- Collège Charlemagne mode d'emploi
- Règlement intérieur à proprement parler
- Instances de régulation et de discipline

A noter, **les objets connectés seront interdits dans l'établissement**. Vos enfants pourront venir dans l'établissement avec un téléphone portable mais **celui-ci devra être éteint et rangé de 8 h 30 à 16 h 45 ou jusqu'à la fin de l'étude**.

Nous comptons sur votre vigilance et votre compréhension.

Nous attirons également votre attention sur la gestion des réseaux sociaux en dehors de la vie scolaire qui est de la responsabilité des parents.

Nous déplorons trop de conséquences négatives sur la gestion au quotidien de vos enfants. Nous n'hésiterons pas à encourager les familles à donner les suites juridiques qui s'imposent et à prendre les mesures disciplinaires qui s'imposent pour favoriser la vie sociale au Collège.

11 Etude du soir

Actuellement, nos études de 17 h 00 à 18 h 00 sont des études surveillées.

12 Pastorale

En classe de 4^{ème} et 3^{ème} des temps forts sont proposés aux élèves volontaires. En lien avec le Diocèse de Lille et ses établissements, nous invitons les élèves à participer à des temps de retraite à Merville et à Lourdes (Chti pélé).

Les élèves et les parents ont également la possibilité de s'investir à travers le projet pastoral de notre établissement.

Pour toute question, vous pouvez prendre contact avec Madame Armande Koffi, Responsable pastorale, par email : pastorale@charlemagne-lesquin.org

Merci d'avance de votre aide.

13 Livres numériques et/ou livres scolaires.

L'acquisition des livres se fait dans le cadre de notre projet numérique. Le collège se charge de l'ensemble de la prestation et elle fera l'objet d'une facturation annuelle par le collège. Coût pour l'année de 4^{èmes} en 2021-2022 : 31.50 euros (hors section euro).

14 A.P.E.L. (Association des Parents de l'Enseignement Libre)

L'A.P.E.L. seule organisation de parents représentative au sein du Collège, est ouverte à vous et reste pour nous le premier interlocuteur dans la construction d'une démarche d'amélioration permanente.

L'A.P.E.L. a pour vocation d'écouter, de rassembler et de représenter tous les parents d'élèves. Toute la richesse que l'on mesure au sein de **L'A.P.E.L. Charlemagne** réside essentiellement dans la grande diversité de ses membres et de ses projets (Boum de Noël, Fête de fin d'année, Fournitures scolaires, Millénium, Tombola, Aides, Ventes diverses, ...).

Ils ont pour objectif commun d'être au service de vos enfants afin de les aider à grandir dans le respect des autres, mais aussi, à leur témoigner dans un climat où les valeurs morales et chrétiennes sont fortement premières. L'ambition de faire aboutir ce projet conduit l'A.P.E.L. à vous représenter à l'intérieur comme à l'extérieur de l'établissement en :

- Favorisant les échanges entre parents pour trouver des solutions d'amélioration et de participation à la vie scolaire
- Créant un lien solide et durable avec le Chef d'établissement, l'Equipe de Direction et l'ensemble de la communauté éducative
- Assurant avec les fédérations régionale et nationale votre représentation (dans l'intérêt des élèves) auprès des instances de l'Enseignement Libre et des Pouvoirs Publics.

Cette richesse d'échanges Parents/Institution ne peut qu'être source d'initiatives nouvelles et de projets innovants. N'hésitez pas à nous contacter si besoin.

D'autres informations vous parviendront par mail, notamment concernant l'AG de l'A.P.E.L. et les parents correspondants.

Au service d'un Projet et au nom de l'A.P.E.L.

Cordialement.

Isabelle PETER

Présidente - Apel Charlemagne (apelcharlemagne@gmail.com)

15 Tarifs

En annexe 1, rappel du mail envoyé en début d'année concernant les tarifs pour 2021-2022

Conclusion

En cas de question n'hésitez pas à envoyer un mail à : adm-respadm@charlemagne-lesquin.org

D'autres informations vous parviendront par mails au cours de l'été.

Bel été à chacune et chacun

Pour la communauté éducative

GM Mahieu

Annexe 1



TARIFS 2021 – 2022

Votés par le CA d'OGEC du 28 janvier 2021

Notre volonté est de maintenir les tarifs afin de limiter la charge financière qui incombe aux familles. Cette année nous maintenons les tarifs identiques à l'an dernier et ce pour la 4^{ème} année consécutive.

Tous les coûts sont précisés par mois (sur 10 mois) sauf exception *en italique*.

Seul le prix des repas (Contractuel) augmente cette année (+0.95%).

Philippe Coquelet
Président du Conseil d'administration

Guy Michel Mahieu
Chef d'Etablissement

Préambule : Financement du Collège Charlemagne, Etablissement privé de l'enseignement catholique.

L'Etat et le Département prennent une part de la charge de fonctionnement de l'Etablissement, mais il revient une part importante à l'Organisme de gestion (O.G.E.C.), en particulier au niveau de l'entretien, de la rénovation et de la construction des bâtiments. Cette part doit être honorée par la **CONTRIBUTION ANNUELLE DES FAMILLES** (cf. article 1 – contrat de scolarisation). Il ne serait pas normal qu'un élève ne puisse poursuivre ses études chez nous pour des difficultés financières justifiées, c'est pourquoi nous vous invitons à prendre rendez-vous afin d'étudier tout éventuel aménagement de contribution, en toute confidentialité, avec Monsieur MAHIEU, avant la rentrée des classes.

I - TARIF DE LA CONTRIBUTION FAMILIALE ANNUELLE Obligatoire

Le montant de la **contribution** minimale pour l'année scolaire 2021 - 2022 est fixé selon les ressources de la famille. Elle est identique à la contribution de l'année précédente.

Le **quotient familial** à prendre en compte se calcule à partir du **Revenu Fiscal de Référence divisé par le nombre de personnes au foyer fiscal (avis d'imposition 2020)**.

Pour les ressources se situant dans les catégories de 1 à 8, merci de joindre votre avis d'imposition. Le cas échéant, c'est la catégorie 9 qui est appliquée.

Une somme d'engagement de 100 € est demandée lors de l'inscription. Toutefois, la réservation et l'inscription au collège Charlemagne sont gratuites. Cette somme sera donc déduite de votre facturation annuelle mais elle est non remboursable en cas de désistement à partir du dépôt de votre demande d'inscription. Si votre enfant, actuellement en CM2, n'obtenait pas un avis favorable pour le passage en 6^{ème}, nous vous rembourserions cette somme, sur simple présentation de la fiche d'orientation. C'est aussi le cas si, vous nous en faites la demande écrite, suite à un éventuel déménagement dans un autre secteur géographique que celui du collège Charlemagne, avant la rentrée.

1 - Grille tarifaire 2021 – 2022

Catégorie	Quotient familial	Contribution mensuelle sur 10 mois
1	0 à 3500 €	42,50 €
2	3501 à 5500 €	45,00 €
3	5501 à 7500 €	47,50 €
4	7501 à 9500 €	50,00 €
5	9501 à 11500 €	52,50 €
6	11501 à 14000 €	55,00 €
7	14001 à 16500 €	57,50 €
8	16501 à 19000 €	60,00 €
9	19001 et +	62,50 €

De plus, en signe de solidarité pour les familles en difficultés, vous avez la possibilité de verser une **CONTRIBUTION VOLONTAIRE DE SOLIDARITE (voir bordereau de promesse en annexe)**.

2 - DEMI-PENSION 2021 – 2022 (plus 0.95%)

Le tarif forfaitaire mensuel (sur 10 mois) de la demi-pension par élève, pour l'année scolaire 2020 - 2021, varie en fonction du nombre de repas réguliers* pris par l'élève pendant la semaine. Il est donc dégressif :

<u>1 repas/sem.</u>	<u>2 repas/sem.</u>	<u>3 repas/sem.</u>	<u>4 repas/sem.</u>
21.79 € / mois	42.34 € / mois	62.06 € / mois	79.75 € / mois

Un élève qui souhaite prendre un repas occasionnellement peut acheter, si possible le jour ouvrable précédant avant 10H35 auprès de la vie scolaire, un ticket-repas exceptionnel au prix de : **6,10 €**. Celui-ci coûte plus cher du fait qu'il ne fait pas partie du forfait annuel.

* Les jours choisis doivent être les mêmes toute l'année (ex : Tous les lundis et jeudis).

II - AUTRES FRAIS

1 - Cotisation diocésaine du réseau de l'Enseignement Catholique :

Elle est reversée à la Direction Diocésaine de Lille contribuant ainsi au fonctionnement des différents services de l'Enseignement Catholique (exemple : accompagnement psychopédagogique). Elle est fixée à 10.10 € par mois (sur 10 mois) pour 2021 - 2022. Cette contribution est intégralement reversée à la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique de Lille. Elle est due dans sa globalité, même en cas de départ anticipé de l'élève.

2 - Cotisation A.P.E.L. :

Les parents qui se regroupent en association ont à cœur de défendre les intérêts spirituels, moraux et matériels de leurs enfants dans l'établissement. Chaque famille qui inscrit un enfant dans l'Enseignement Catholique verse donc une cotisation pour le fonctionnement et la coordination de l'Association des Parents d'élèves de l'Enseignement Libre. Le montant mensuel (sur 10 mois) est pour 2021 - 2022 de 1.65 €.

La cotisation donne droit à l'abonnement au magazine « Famille et Éducation ».

Attention : Cette cotisation ne concerne que l'aîné des enfants scolarisés dans l'Enseignement Catholique. Si l'aîné est au collège Charlemagne, vous devez refuser de payer pour un autre enfant scolarisé dans un autre établissement. De même, si l'aîné est confié à un autre établissement Catholique, nous vous prions de nous l'indiquer.

Concernant le paiement, la même règle de facturation s'applique que pour le point 1.

3 - Fournitures et frais d'externat surveillé :

Ces frais concernent les supports pédagogiques spécifiques (C.D.I., Technologie, EPS, Education musicale, Sciences...) ainsi que les domaines de la Vie scolaire et de l'accompagnement éducatif des jeunes. Le montant mensuel (sur 10 mois) 2021 – 2022 est de 10,50 €.

Concernant le paiement, la même règle de facturation s'applique que pour le point 1.

4 - Cotisation numérique :

Comme évoqué lors de votre entretien avec Monsieur MAHIEU, le Chef d'établissement, ou Mme COLLIEZ (Adjointe de direction) les sixièmes bénéficient du déploiement de la pédagogie numérique depuis la rentrée 2015. Le coût de celui-ci est fixé en 2021 - 2022 à 17€50 par mois (sur 10 mois et sur 4 années). Il comprend le matériel (tablette iPad air, Housse de protection), les applications de gestion et de maintenance des contenus, les logiciels pédagogiques et l'assurance bris et vol.

Une franchise de 150 € en 6^{ème}, 200 € en 5^{ème} et 250 € en 4^{ème} sera réclamée pour toute réparation ou remplacement de l'iPad en cas de bris ou de vol de celui-ci. En 3^{ème} la tablette ne pourra être remplacée. En cas de bris ou de vol de celle-ci, l'établissement proposera une tablette de prêt pour terminer le cycle scolaire (celle-ci sera restituée avant le dernier jour de l'année scolaire).

En l'absence de cas de bris ou de vol au cours des 4 années de collège, ce matériel vous appartiendra au terme de la scolarité de votre enfant.

En cas de départ avant ce terme, une facture de régularisation vous sera adressée afin de régler le solde du matériel qui ne sera pas repris par le collège.

5 - Casiers :

Mis à la disposition des élèves dans chacune des classes, le montant demandé permet l'entretien, la réparation et le renouvellement de ces casiers. Le montant mensuel (sur 10 mois) est de 2.00 €.

6 - Etude du soir :

Dès l'inscription, la présence de l'enfant est obligatoire. L'appel est fait au début de chaque étude. Toute absence devra être signalée par écrit dans le carnet de bord.

Le coût sera intégré à la facturation sous forme de forfait.

4 études du soir par semaine : 26.10 € par période - 3 études du soir par semaine : 21.40 € par période.

2 études du soir par semaine : 19.50 € par période - 1 étude du soir par semaine : 15.00 € par période.

Les périodes :

PERIODE 1 : Sept. Oct. - PERIODE 2 : Nov. Déc. - PERIODE 3 : Jan. Fév. - PERIODE 4 : Mars Avr. - PERIODE 5 : Mai Juin.

Etude exceptionnelle : 3.40 €

7 - Cotisation Association Sportive :

Elle contribue à l'achat de matériel sportif et à la participation aux compétitions départementales, régionales et nationales. Le montant mensuel (sur 10 mois) est de 1,28 €.

8 - Le forfait installations sportives hors équipements municipaux :

Le recours de plus en plus fréquent aux installations sportives extérieures représente un coût important. Le Conseil d'administration a décidé de « transformer » le forfait « Piscine » en un forfait « locations extérieures ». Le montant mensuel (sur 10 mois) est de 4.50 €. Il comprend le prix d'entrée et les transports. Il est dû par tous les élèves pratiquant l'EPS. Cette redevance est lissée sur 4 années.

9 - Manuels scolaires numériques et cahiers de TP :

Un mail vous parviendra à ce sujet en juin 2021, il faut compter environ 4.50 € par mois (sur 10 mois) pour la collection de livres par niveau.

10 - Carte de transport Transpole :

Nous vous transmettrons les documents dès réception de la part de llévia.

III - FACTURATION

Un bordereau de frais par élève est adressé à chaque famille en début d'année.

Le règlement peut se faire :

- par chèques, espèces ou prélèvements automatiques (avec une préférence pour ce dernier mode).

- à réception de la facture ou par 10 mensualités de septembre à juin.

La première mensualité du prélèvement de septembre est toujours fixée à 130 euros. Ce prélèvement est effectué aux alentours de la mi-septembre.